

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-MAURICE-DES-LIONS

NOMBRE DE MEMBRES

Aff. au CM	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	13

Séance du 3 novembre 2022

Date de convocation : 22/10/2022

Date d'affichage : 04/11/2022

L'an deux mille vingt-deux et le trois novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur David CHEVALIER, Maire.

Étaient présents : Mme BEAULIEU Valérie, Mme BOUTET Frédérique, Mme BONNETERRE Alexandra, M. BOUTY Anthony, Mme BROUSSE Vanina, Mme CHEVALIER Anick, M. CHEVALIER David, M. COURTIoux-DELAGÉ Mathieu, M. GEMEAU Stéphane, Mme MEILLAT Marie-Odile, M. PAGNOUX Romain, M. PETUREAU Jean-Paul, M. VARDELLE Jean-Christophe.

Excusée : Mme FETIS Sandrine.

Absent : M. LAFONT Serge.

Secrétaire de séance : Mme BEAULIEU Valérie.

Objet : Cession de l'éplucheuse et de la friteuse de la cantine

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que l'éplucheuse et la friteuse de la cantine ont été renouvelées et que nous disposons encore de l'ancien matériel. L'Association Sportive serait intéressée par ce matériel, utile lors de leurs manifestations. Elle se propose d'en faire l'acquisition au prix de 50 € pour l'éplucheuse et 100 € pour la friteuse dont un seul bac fonctionne. Monsieur le Maire demande au conseil de délibérer :

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité de ses membres présents :

- Valide le prix de vente de l'éplucheuse à 50 € et celui de la friteuse à 100 €,
- Demande à Monsieur le Maire de procéder aux écritures comptables nécessaires à ces cessions.

Fait et délibéré en mairie, les, jour, mois et an que ce dessus,

Pour extrait conforme en mairie le 04/11/2022,

Le Maire David CHEVALIER,

Le MAIRE

David CHEVALIER



AR Prefecture

016-211603378-20221103-2022_03_11_0011-DE
Reçu le 07/11/2022

LE MAIRE
D'AVIGNON

